

**SUIVI DES REPONSES APORTEES PAR LES PRODUCTEURS DE LA
STATISTIQUE PUBLIQUE AUX AVIS DE MOYEN TERME DU CNIS**

**AVIS DE LA COMMISSION
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Bilan 2016 à mi-parcours

Dans toute la suite du document, les services producteurs du service statistique public seront cités comme suit :

Insee-DSE : direction des statistiques d'entreprises de l'Insee

SSM-Affaires sociales-santé : service statistique du ministère des affaires sociales et de la santé, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

SSM-Agriculture : service statistique du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Service de la statistique et de la prospective (SSP)

SSM-Collectivités locales : service statistique ministériel de la direction générale des collectivités locales au ministère de l'intérieur, département des études et des statistiques locales (DESL)

SSM-Environnement-énergie-mer : service statistique du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, service de l'observation et des statistiques (Soes)

SSM-Education : service statistique du ministère de l'éducation nationale, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

SSM-Enseignement supérieur-Recherche : service statistique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)

SSM-Travail-emploi : service statistique du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

Avis n°1- Indicateurs de développement durable

Avis 1a : Le Conseil souhaite le maintien, la mise à jour et une large diffusion, simple et intelligible pour le grand public, **des indicateurs de développement durable** d'ores et déjà développés au niveau européen, national et territorial, y compris les territoires ultramarins, dans le cadre de la stratégie européenne et de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013.

Avis 1b : Il prend note d'attentes non satisfaites ou nouvelles pour ces indicateurs : pour mieux prendre en compte la dimension sociale, pour accompagner la **stratégie nationale de transition écologique (SNTE)**, pour éclairer le débat public et les actions en matière de **gaspillage alimentaire**, pour informer sur les **phénomènes récents** (pollutions lumineuses, perturbateurs endocriniens...) et sur la consommation de matières premières nécessaires à l'activité économique.

Avis 1c : Il insiste sur la nécessité de poursuivre une **large concertation** pour faire évoluer ces indicateurs, de façon à ce qu'ils restent dans la continuité de l'existant, en nombre limité, compréhensibles, et, autant que possible, comparables dans le temps et entre niveaux géographiques (de l'international au local).

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Éléments de contexte pour l'ensemble de l'avis

La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020 a été adoptée par le gouvernement en conseil des ministres le 4 février 2015 avec son tableau de bord d'indicateurs pour en permettre le suivi (dont 39 indicateurs phares et 44 indicateurs complémentaires). Sa préparation s'est déroulée sur un à deux ans avec une large concertation interministérielle, avec des experts, la consultation du public, des débats en Conseil national de la Transition écologique (CNTE) suivis d'un avis favorable avant son adoption. Les indicateurs de suivi de la stratégie ont été préparés par une commission spécialisée du CNTE. Cette commission, chargée de l'élaboration des indicateurs nationaux de la transition écologique et de l'économie verte, a été créée en application du décret n° 2013-753 du 16 août 2013 relatif au CNTE (art. L.133-1 à 4 et D.134-6 du code de l'environnement). Elle est présidée par le chef du service de l'Observation et des Statistiques (SoeS), qui est le SSM-Environnement-énergie-mer.

Le chiffrage et l'analyse des indicateurs seront réalisés de 2015 à 2020 pour permettre le suivi de la stratégie et contribuer au rapport annuel au Parlement faisant état de sa mise en œuvre. Le premier état des lieux des indicateurs a été publié en mars 2016.

La loi n°2015-6411 promulguée en avril 2015 (dite loi Eva Sas) engage le gouvernement à remettre annuellement au Parlement un rapport présentant l'évolution sur les années passées de nouveaux indicateurs de richesse, ainsi qu'une évaluation de l'impact des principales réformes engagées au regard de ces indicateurs et de l'évolution du PIB. Le choix des 10 indicateurs retenus s'est appuyé sur une consultation organisée par France stratégie et le CESE en collaboration avec le Cnis et les services statistiques. Suite à un débat d'actualité du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) sur la nécessité de compléter la mesure du PIB par d'autres indicateurs économiques, sociaux et environnementaux, de préférer un mini tableau de bord à des indicateurs composites ou synthétiques et celle d'associer les citoyens au choix des indicateurs, une large concertation pilotée par le CESE et France Stratégie (FS) s'est mise en place pour définir un mini tableau de bord d'indicateurs formellement validé par France Stratégie et adopté en assemblée plénière du CESE.

Il comprend dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux, des indicateurs qui illustrent la cohésion sociale (taux d'emploi, dispersion des revenus, pauvreté en conditions de vie, sorties précoces), la préparation du futur (dettes publique et privée, dépenses de recherche, empreinte carbone, artificialisation des sols) et des indicateurs de qualité de vie (espérance de vie en bonne santé et satisfaction dans la vie).

Enfin, l'Insee a pris une part active à la définition des indicateurs accompagnant les nouveaux objectifs de développement durable adoptés par l'ONU en septembre 2015 pour la période 2015-2030 en tant que membre du groupe technique d'experts de 28 pays chargé de les proposer. Il est prévu un rapport statistique annuel sur ces nouveaux indicateurs au niveau global, régional et national. Le processus sera piloté par les pays qui fourniront les données pour le reportage mondial ou tout au moins les valideront. Avec environ 240 indicateurs, désagrégés par sous-groupes de population pertinents, et parfois dans des domaines nouveaux pour la statistique comme la gouvernance, il s'agira d'un véritable défi statistique pour tous les pays. Certains indicateurs sont déjà disponibles dans les productions du service statistique public français, d'autres ne le sont pas et demanderont des investissements. La statistique publique française pourrait notamment être appelée à investir la question de la confiance dans les institutions et des problèmes de corruption. En vue de se préparer à ce reportage, l'Insee a déjà fait une première évaluation de la faisabilité de ces indicateurs. Selon la première estimation, 34 % des indicateurs seraient disponibles et 63 % si l'on accepte des proxy.

Avis 1a :

Le SSM-Agriculture répond positivement à l'avis, et notamment en termes de moyens alloués.

Le SSM-Environnement–énergie-mer distingue les indicateurs de la précédente stratégie nationale de développement durable SNDD 2010-2013 et les indicateurs de suivi de la stratégie actuellement en vigueur SNTEDD-2015-2020.

En effet la nouvelle stratégie de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020 a pris le relais de l'ancienne SNDD 2010-2013 qui est maintenant échu. Le jeu d'indicateurs de suivi s'est adapté aux nouveaux axes stratégiques définis par la nouvelle stratégie pour la période 2015-2020.

Pour autant, sur les 15 indicateurs phares de la SNDD, 10 sont toujours présents dans le jeu d'indicateurs essentiels de la SNTEDD et 8 autres indicateurs de l'ancienne stratégie participent au jeu complet de la nouvelle. Les autres anciens indicateurs, surtout socio-économiques, restent régulièrement renseignés par l'Insee ou le SSM-Environnement–énergie-mer. Ils sont accessibles par Internet. Quelle que soit leur échelle géographique, les indicateurs sur le développement durable sont consultables par tout public.

Avis 1b :

Le SSM-Environnement–énergie-mer poursuit et approfondit les travaux engagés sur les flux de matières et les travaux en lien avec le groupe de travail issu de la table ronde sur l'économie circulaire ; ces travaux portent notamment sur la définition et l'alimentation d'un tableau de bord d'indicateurs.

Le SSM-Agriculture ne produit pas de statistiques sur le gaspillage alimentaire. Les chiffres généralement avancés à ce sujet proviennent de travaux de la FAO, d'études de la Commission Européenne sur les déchets alimentaires ou, en France, d'études du MEDDE, de l'ADEME ou de France Environnement sur les déchets alimentaires des ménages.

En ce qui concerne la dimension sociale, l'Insee publie, depuis juin 2015, des revenus déclarés et disponibles, des niveaux de vie et des taux de pauvreté jusqu'au niveau infra communal sur l'année N-3. Pour répondre à la demande sociale d'indicateurs plus récents, l'Insee a mis à disposition fin 2015 une estimation avancée de l'évolution du taux de pauvreté en 2014, à partir des travaux de micro-simulation qui sont à la frontière de la statistique publique et de la recherche appliquée.

Des indicateurs territoriaux sont aussi produits à partir d'indicateurs géo-localisés.

Il n'existe pas de projet de mesure des phénomènes récents comme les pollutions lumineuses ou les perturbateurs endocriniens.

Avis 1c :

La sélection des indicateurs de suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) résulte d'une large concertation.

La commission spécialisée chargée de leur préparation, présidée par le chef du SSM-Environnement–énergie-mer, est composée d'une quarantaine de personnes : des représentants des organisations membres du CNTE (syndicats de salariés, employeurs, ONG ...), des services statistiques ministériels producteurs de données (Insee, SSM-Education, SSM-Travail-emploi, SSM-Enseignement supérieur-Recherche, SSM-Agriculture, SSM-Collectivités locales, SSM-Affaires sociales-santé), des représentants des directions ou services du MEDDE et d'autres ministères (CGSP, CGET, ministère en charge des affaires sociales) et des personnalités qualifiées.

Cette commission s'est réunie dix fois depuis décembre 2013 pour préparer la liste des indicateurs pertinents et faisables pour suivre les enjeux et les axes de la stratégie. Les indicateurs sélectionnés ont ensuite été discutés en CNTE, en interministériel, soumis aux mêmes consultations que l'ensemble du texte de la stratégie.

Cette commission va continuer à se réunir durant la durée de vie de la stratégie pour suivre la mise en œuvre du travail sur ces indicateurs, pour examiner l'analyse et la représentation des résultats, pour faire toute proposition utile au CNTE à propos des indicateurs de la transition écologique et de l'économie verte.

La définition des nouveaux indicateurs de richesse publiés par le gouvernement s'est appuyée également sur une large consultation (débat d'actualité au CESE, réunions de concertation avec les experts de ces questions pilotées par CESE-France Stratégie, questionnaire, débat citoyen, consultation en ligne sur Internet, sondage, présentations et débat au printemps de l'économie, conférence débat largement ouverte pour leur adoption, validation après FS et assemblée plénière du CESE). Plusieurs indicateurs de la SNTEDD ou de l'ancienne SNDD sont repris dans la sélection d'une dizaine d'indicateurs dans ce cadre.

*
**

Pour en savoir plus :

Producteur : INSEE

Éléments de contexte pour l'ensemble de l'avis :

Comme prévu dans la loi, le gouvernement a remis un premier rapport présentant l'évolution sur les années passées de nouveaux indicateurs de richesse au Parlement en octobre 2015 qui a été mis à jour en octobre 2016, avec un accès sur data.gouv.fr à l'ensemble des indicateurs déclinés par sexe, par classe d'âge avec les comparaisons européennes. La fraîcheur de ces indicateurs a été améliorée depuis leur première publication, l'empreinte carbone et l'espérance de vie étant disponibles désormais à N-1 (2015).

En 2016, les 10 indicateurs sont tous disponibles à N-1 excepté la dispersion des revenus. Pour assurer une plus grande visibilité à ces indicateurs, une fiche relative à ces indicateurs a été publiée par l'Insee dans l'édition 2016 de « Economie française » et une fiche dans le TEF le sera dans l'édition 2017. Ces fiches actualisées seront reconduites chaque année. Ces indicateurs ont également été retenus comme indicateurs clés du développement durable sur le nouveau site Insee (Weg 4G).

Producteur : SSM-Environnement-énergie-mer

Avis 1a :

Le SSM-Environnement-énergie-mer s'est donné les moyens de contribuer à cet objectif en affectant un ETP à la coordination de ses travaux sur les indicateurs de développement durable européens, nationaux et territoriaux. Il a proposé à la « Commission indicateurs de la SNTE » de continuer à suivre les indicateurs phares et de contexte de la précédente stratégie nationale de développement durable à côté des indicateurs de suivi spécifiques de la SNTE. La commission a entériné cette proposition.

Outre les indicateurs nationaux diffusés par le SSM-Environnement-énergie-mer et l'Insee, les indicateurs européens sont régulièrement tenus à jour par Eurostat, les indicateurs territoriaux par le SSM-Environnement-énergie-mer, le CGET et l'Insee. Ils sont consultables sur les sites suivants :

- Eurostat : <http://ec.europa.eu/eurostat/web/sdi/indicators>
- Insee : www.insee.fr
- SSM-Environnement-énergie-mer : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/developpement-durable/1328.html>
- Observatoire des territoires : <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/node>

Avis n°2 - Entreprises, économie et développement durable

Avis 2a : Le Conseil souhaite que soient mises en valeur et complétées les statistiques sur **la prise en compte du développement durable par les entreprises et organismes publics** implantés en France en tenant compte, le cas échéant, de leur activité internationale.

Il est attendu des résultats détaillés **par type d'entreprise** (taille y compris micro, activité...), **si possible par région**, et selon différents aspects : consommation d'énergie, gestion des déchets¹ (recyclage), flux de transports (circuits d'approvisionnement et de distribution), utilisation des sols et efficacité énergétique des bâtiments d'activité...

Ces préoccupations, qui concernent notamment la responsabilité sociale des entreprises, sont étendues à la question des **investissements socialement responsables**. Le Conseil suggère que les priorités en la matière soient définies avec les utilisateurs, selon un mode de dialogue qui reste à définir au sein des deux commissions.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 2a :

L'Insee-DSE a déjà beaucoup investi pour améliorer le système d'information sur le développement durable et poursuivra cet investissement, au-delà des valorisations régulières des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol), avec la collecte en 2015 de l'enquête sur les consommations d'énergie et les dépenses pour protéger l'environnement dans les très petites entreprises dans les petits établissements industriels (ECEI PE).

L'Insee-DSE a également valorisé en 2014 les enquêtes sur les déchets dans l'industrie et le commerce, et reconduira cette enquête en 2017. Enfin, toujours dans le cadre du développement durable, l'Insee-DSE a investi sur la prise en compte de la disparité des situations individuelles des entreprises dans ses nombreuses publications et encouragé à la même démarche dans les directions régionales de l'Insee pour les très petites entreprises (TPE).

L'enquête EnDD-entreprises et développement durable, dite aussi RSE sera collectée en 2016. Elle fera suite à l'enquête de 2011. Le questionnement a fait l'objet d'une rénovation dans le cadre d'un comité de pilotage.

*
* *

Pour en savoir plus :

Producteur : Insee-DSE

Les enquêtes « EACEI », « ECEI-PE », « antipol », et « déchets » sont les outils statistiques permettant de répondre à l'avis.

Les enquêtes « EACEI » sur les consommations d'énergie dans l'industrie et « Antipol>20 sal », sur les investissements et dépenses pour protéger l'environnement, sont annuelles.

La nouvelle enquête thématique sur les « Consommations d'Énergie et les Investissements antipollution dans les Petits Établissements de moins de 20 salariés de l'industrie et de l'artisanat » (ECEI-PE) collectée fin 2015 est une extension aux petits établissements (moins de 20 salariés) des questionnements sur les consommations d'énergie dans l'industrie (enquête EACEI) et sur les investissements et dépenses pour protéger l'environnement (enquête ANTIPOL).

L'enquête EACEI 2015 a fait l'objet d'une extension d'échantillon afin d'obtenir une représentation régionale (nouvelles grandes régions).

¹ Le manque d'information statistique sur la gestion des déchets concerne particulièrement le secteur public, y compris les hôpitaux.

Avis n°2 - Entreprises, économie et développement durable

Avis 2b : Le Conseil encourage la poursuite de la réflexion sur les éléments de mesure, notamment **au niveau régional voire infrarégional, de « l'économie verte »** et recommande en particulier une meilleure connaissance des métiers, emplois et activités qui y sont liés.

Synthèse des réponses apportées par le SSP

Avis 2b :

La réponse apportée à cette demande s'inscrit dans les travaux de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (Onemev), créé en 2010 et animé par le SSM-Environnement-énergie-mer. Issu du plan national de mobilisation des filières et des territoires pour la croissance verte, l'Observatoire a été créé pour mieux identifier les emplois de l'économie verte et comprendre les enjeux. Ses objectifs sont d'avoir une version transversale de l'économie verte en termes d'emploi et de produire des chiffrages de référence. Il réunit un ensemble de partenaires (interministériels, de niveaux régional et national...) permettant une concertation, un partage de l'information et différents travaux communs, dans un souci de neutralité et de rigueur statistique.

Le fonctionnement de l'Onemev repose sur un comité de pilotage et, depuis mai 2015, sur deux pôles : un pôle avec des objectifs de quantification et de méthodologie (« Observation, méthodes et quantifications ») et un pôle orienté études et analyses (« Analyse, capitalisation, partage »).

Le pôle « Observation, méthodes et quantifications » est chargé de la définition des périmètres, du chiffrage des emplois de l'économie verte et de l'analyse du marché du travail. Ce pôle est piloté par le SSM-Environnement-énergie-mer et est composé principalement de chargés d'études ou de statisticiens du SSM-Travail-emploi, de Pôle emploi, de l'Insee, de l'Ademe, de Défi métiers (Carif Oref francilien), du SSM-Environnement-énergie-mer et du service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement durable (SEEIDD). Cette composition assure une indépendance des concepts statistiques vis-à-vis des décisions politiques.

Le pôle « Analyse, capitalisation, partage » a pour mission l'identification des compétences et de l'analyse de la relation emploi-formation dans le cadre d'une économie verte. Ce pôle, piloté par le SEEIDD, est destiné à produire des analyses d'éléments non quantifiables, utiles à la diffusion de la connaissance sur l'économie verte et à l'orientation des décisions, notamment de politique publique, sur ce domaine.

*
* *

Pour en savoir plus :

Producteur : SSM-Environnement-énergie-mer

Des travaux ont été menés en 2014 et 2015 au sein de l'observatoire national des emplois et des métiers de l'économie verte (ONEMEVE) pour « régionaliser » les effectifs exerçant des métiers de l'économie verte, à partir des sources suivantes :

- dans un premier temps, les données du recensement de la population, ce qui impose une limite inférieure de la maille géographique considérée (région) en raison de la non exhaustivité de la source ;
- dans un deuxième temps, les données des DADS (en cours d'expertise par le PSAR de Lille) qui sont exhaustives et permettraient donc de travailler sur une maille géographique plus fine (cela ne couvre cependant que l'emploi salarié).

Les résultats obtenus, notamment en ce qui concerne la meilleure connaissance des métiers, emplois et activités liés à l'économie verte peuvent être consultés sur l'adresse suivante :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-observatoire-national-des-18551.html#Les_rapports_d_activit_de_l_observatoire_national_des_emplois_et_m_tiers_de_l_conomie_verte

Le rapport d'activité 2014 de l'Observatoire précise notamment la déclinaison régionale des travaux sur l'économie verte.

Font partie de l'observatoire, les services statistiques ou d'études (France Stratégie, le Céreq, le SSM-Travail-emploi/ DGEFP du ministère chargé de l'Emploi, la direction générale du Trésor du ministère chargé de l'Économie, Insee, CGDD -Seeidd/ SSM-Environnement-énergie-mer-) ; les organismes à vocation opérationnelle : Pôle emploi, Ademe, Afpa, Alliance Villes Emploi, CNFPT ; les acteurs régionaux de l'emploi et de la formation : Observatoires régionaux de la formation (Oref ou équivalents), Dreal, conseils régionaux ; les acteurs professionnels (observatoires de branche).

Avis n°2 - Entreprises, économie et développement durable

Avis 2c : Par ailleurs, le Conseil suggère **une veille** sur la possibilité de prise en compte, dans la statistique :

- des nouveaux produits et services développés dans une optique de développement durable (par exemple : « économie de la fonctionnalité »),
- et de l'économie dite « circulaire », qui vise à optimiser les flux d'énergie et de matière à l'échelle d'un système de production.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 2c :

Au niveau européen, le règlement 538/2014, en introduisant un module relatif aux comptes économiques de l'environnement sur les biens et services environnementaux, oblige à un rapportage harmonisé à Eurostat en 2017 sur les données 2015.

La possibilité d'inclusion de nouveaux produits et services à finalité environnementale s'opère via les comptes dits d'écoactivité dont les modalités d'agrégation sont définies à l'échelon européen. Ils sont maintenant inscrits dans un rapportage européen obligatoire.

Les données restent cependant lacunaires sur certains biens et services comme l'économie de la fonctionnalité ; la production du rapport sur l'environnement en France par le SSM-Environnement-énergie-mer dans le cadre de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information environnementale, dont l'édition 2014 est sortie en décembre 2014, permet d'opérer un recensement de ce type de thématiques et des quelques sources disponibles. Y est notamment illustrée l'économie de fonctionnalité appliquée aux déplacements.

Le SSM-Environnement-énergie-mer a par ailleurs publié, en complément des indicateurs nationaux de suivi de l'économie circulaire, un guide méthodologique pour développer la comptabilité de flux de matières à l'échelon territorial (région et département).

*

* *

Pour en savoir plus :

Producteur : SSM-Environnement-énergie-mer

Dans le cadre de la conférence environnementale, une table ronde a été dédiée à l'économie circulaire. L'une des mesures retenues consiste à sélectionner des indicateurs de suivi. Le SSM-Environnement-énergie-mer anime cette réflexion et différentes sources sont mobilisées. Une première publication (Repères « le cycle des matières dans l'économie ») rassemblant différentes informations est parue en septembre 2013.

Le rapport sur l'environnement en France par le SSM-Environnement-énergie-mer peut être consulté à l'adresse : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-L-environnement-en-France-.html> .

Le guide méthodologique pour développer la comptabilité de flux de matières à l'échelon territorial (région et département) est consultable à l'adresse :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2101/1161/comptabilite-flux-matieres-regions-departements-guide.html>

Avis n°2 - Entreprises, économie et développement durable

Avis 2d : Le Conseil souligne des attentes nouvelles en matière de connaissance des pratiques agroalimentaires : qualité de la production dont bio, traçabilité, circuits courts...

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 2d :

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles permettra un suivi des signes de qualité dans les productions agricoles (y compris le bio) et des modes de commercialisation, en particulier les circuits courts. La collecte de l'enquête a été engagée en 2016 et se prolongera jusqu'au début 2017. Les premiers résultats seront disponibles mi-2017.

Une première enquête a été réalisée en 2013. La périodicité de cette enquête est imposée par Eurostat.

Avis 2e : Le Conseil se félicite des importants travaux, effectués et à venir, sur les **comptes environnementaux dans un cadre harmonisé au niveau européen**. Il souhaite que ceux-ci soient présentés devant la commission avec un point particulier sur la possibilité de **distinguer les dépenses curatives des dépenses préventives**.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 2e :

Les règlements 691/2012 et 538/2014 traitent de ces questions. Ils portent respectivement sur le module des comptes d'émissions atmosphériques (NAMEA-Air), le module des comptes de flux de matière à l'échelle de l'économie (transmission à partir de 2013 à Eurostat sur données 2011), le module des taxes environnementales par catégorie et activité économique (transmission française à partir de 2015 par dérogation française), le module des comptes de dépenses de protection de l'environnement, le module du secteur des biens et service et le module des comptes de flux physique de l'énergie avec transmission à Eurostat dès 2017 sur données 2015.

Les travaux engagés par le SSM-Environnement-énergie-mer en matière de comptabilité environnementale ont trois objectifs principaux :

- 1) permettre la déclinaison à l'échelon national du système des comptes intégrés économiques de l'environnement adopté par les Nations Unies ;
- 2) assurer les rapports à l'Union européenne en matière de comptes économiques de l'environnement (règlement 691/2011) ;
- 3) améliorer la production annuelle des comptes satellites de l'environnement, en fiabilisant leur élaboration et en visant une analyse plus contextualisée des différents agrégats, notamment les comptes financiers.

Cette approche plus globale des comptes de l'environnement s'organise peu à peu mais a occasionné la suspension de certains travaux comme ceux sur le partage des dépenses entre curatif et préventif. La refonte de la production des comptes de dépenses et le renouvellement de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement fournissent l'opportunité d'un redémarrage de ces travaux.

*

**

Pour en savoir plus :

Producteur : SSM-Environnement-énergie-mer

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement 691/2011, sur le point particulier du partage préventif/curatif, les travaux sous l'égide de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement n'ont que peu avancé. Pour aller plus loin, « *le groupe de travail se fixe comme objectif de fournir à la CCEE un cadre conceptuel pour le partage préventif/curatif, sur la base d'une revue de littérature scientifique* ». La définition du cadre conceptuel ne relève a priori pas des seules actions du SSM-Environnement-énergie-mer.

Avis n°3 - Ménages et développement durable

Avis 3a : Le Conseil note des attentes importantes de statistiques sur **le comportement des ménages dans le domaine de la gestion des déchets.**

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 3a :

Les baromètres régulièrement effectués par le SSM-Environnement-énergie-mer et l'Ademe fournissent déjà quelques informations en la matière. La question du comportement des ménages en matière de déchets devrait être traitée plus complètement.

L'enquête sur les pratiques environnementale des ménages de l'Insee, exploitée par le SSM-Environnement-énergie-mer, fournit également des statistiques sur ce sujet.

*

**

Pour en savoir plus :

Producteur : SSM-Environnement-énergie-mer

La question du comportement des ménages en matière de déchets est traitée dans le cadre de la coordination des enquêtes sur les pratiques environnementales des ménages (EPEM) et des enquêtes opinion Ademe.

L'enquête sur les pratiques environnementale des ménages interroge depuis 2008 les ménages sur leur opinion et pratique environnementale une fois par an. C'est la plateforme « environnement » (20 questions une fois par an) de l'enquête CAMME (enquête mensuelle de conjoncture téléphonique auprès de 2 000 ménages) de l'Insee. Elle est exploitée par le SSM-Environnement-énergie-mer.

Avis n°3 - Ménages et développement durable

Avis 3b : Il souhaite un dispositif pour mieux évaluer la mise aux normes thermiques des logements, y compris anciens

Synthèse des réponses fournies par SSP

Avis 3b :

Le dispositif permettant de mieux évaluer la mise aux normes techniques des logements est l'enquête « Performance de l'habitat, équipements, besoins et usages de l'énergie » (Phébus). Elle permet d'apprécier l'évolution des caractéristiques techniques des logements et les travaux d'amélioration des performances thermiques. Une première enquête a été réalisée en 2013 avec des valorisations tout au long de 2014 et 2015. L'opération sera reconduite tous les trois à cinq ans environ.

La réflexion sur « l'après-Phébus » intègre une analyse de dispositifs existants (base DPE de l'ADEME, observatoire OPEN) et se fait conjointement avec la réflexion sur la prochaine Enquête Logement.

*

* *

Pour en savoir plus :

Producteur : SSM-Environnement-énergie-mer

Le deuxième volet de l'enquête « Performance de l'habitat, équipements, besoins et usages de l'énergie (Phébus) » consistait en la réalisation d'un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). Les fichiers bruts issus de l'enquête ont été disponibles début 2014. Plusieurs travaux ont été nécessaires avant de mettre à disposition des utilisateurs les fichiers : calcul de consommations d'énergie, redressement, pondérations... Une première version des fichiers a été transmise aux utilisateurs avant l'été 2014. En juillet, le SSM-Environnement-énergie-mer a fait paraître une publication analysant la répartition des étiquettes énergétiques du parc de logements selon différents critères.

Parmi les variables collectées dans l'enquête figurent notamment : la période de construction du logement, l'étiquette énergétique, diverses caractéristiques techniques des résidences principales (fenêtres, générateur de chauffage, production d'eau chaude). Avec ces éléments, il est donc possible d'apprécier l'évolution des caractéristiques techniques des logements et les travaux d'amélioration des performances thermiques. Pour une période de construction donnée, qui peut concerner les années avant 1948 ou une période très récente, on peut déterminer la proportion de logements ayant tel ou tel équipement thermique performant. Pour les logements construits avant 1948, pour lesquels le DPE réglementaire est fondé sur les factures, et non sur les consommations conventionnelles comme pour les logements construits plus récemment, le SSM-Environnement-énergie-mer a fait réaliser un DPE conventionnel en plus du DPE réglementaire.

Les fichiers sont ensuite enrichis par des données fiscales puis des données de prestations de redistribution, ce dernier travail étant réalisé par l'Insee.

Avis n°3 - Ménages et développement durable

Avis 3c : Il préconise que la statistique publique s'associe aux professionnels de la santé pour fournir des éléments d'information sur **les liens entre la santé et l'environnement**.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 3c :

L'élaboration du Rapport sur l'environnement en France, dont l'édition 2014 a été diffusée en décembre 2014, a permis de recenser un certain nombre de thématiques liant santé et environnement et pour lesquelles des informations et des données sont fournies.

Le SSM-Environnement-énergie-mer a ainsi pu travailler avec l'InVs, l'Inserm, l'EHESP pour aborder l'exposition aux substances chimiques, l'exposition aux pollens, l'exposition à la radioactivité, l'exposition aux nuisances sonores, aux champs électromagnétiques, ainsi que les questions d'inégalités environnementales.

La pollution de l'air et l'exposition des populations aux différents polluants qui en résulte (notamment particules fines) font l'objet d'un traitement annuel par le SSM-Environnement-énergie-mer. Le bilan de la qualité de l'air 2014 en est un exemple.

Le SSM-Affaires sociales-santé n'a pas de projet sur ces sujets.

*

**

Pour en savoir plus :

Producteur : SSM-Environnement-énergie-mer

Le rapport sur l'environnement en France 2014 est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-L-environnement-en-France-.html>

Le bilan de la qualité de l'air 2014 est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2360/1101/bilan-qualite-lair-france-2014.html>

Avis 3d : Le Conseil souhaite que la France prolonge ses travaux sur **le bien-être** (ou « **qualité de vie** ») et ses contributions sur ce sujet au niveau international, en particulier européen. Voir l'avis 7 de la commission « *Démographie et questions sociales* ».

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 3d :

On se reportera à l'avis 7 de la commission « Démographie et questions sociales » où cette question a été traitée plus largement.

En 2015, les résultats du module ad hoc sur le bien-être subjectif mis en place dans l'EU-SILC 2013 ont été publiés. Des fiches thématiques sur la qualité de vie ont été ajoutées dans l'ouvrage France Portrait Social.

*

**

Pour en savoir plus :

Producteur : SSM-Environnement-énergie-mer

En 2013, un module ad hoc sur le bien-être subjectif a été mis en place dans le dispositif « Statistiques sur les revenus et conditions de vie dans l'Union européenne » (SRCV / EU-SILC). Ce module contient des questions subjectives (par ex. « *êtes-vous satisfait de votre vie en ce moment ?* ») qui complètent les indicateurs plus objectifs provenant des collectes de données et des enquêtes sociales existantes. Le système statistique EU-SILC a pour vocation de permettre la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion comparables pour les pays de l'Union Européenne.

Avis n°4 - Action publique et développement durable

Avis 4a : Le Conseil soutient les travaux pour une meilleure connaissance de **l'offre de transport** (infrastructure et services). Il demande que la statistique publique poursuive ses efforts pour contribuer à la valorisation des **externalités générées par les transports** : émission de CO₂ et autres polluants, bruit, artificialisation des sols... notamment par l'exploitation des valeurs de référence.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 4a :

Le SSM-Environnement-énergie-mer dispose d'une palette d'outils qu'il continue d'étoffer afin d'appréhender au mieux le transport et les flux tant de marchandises que de voyageurs. On se reportera à l'avis 2c de la commission « Territoires » où cette question est traitée plus largement.

Concernant les externalités, le SSM-Environnement-énergie-mer a mis en place au 1^{er} trimestre 2015 une nouvelle publication mensuelle (« chiffre et statistique ») abordant spécifiquement les « motorisations et émissions de CO₂ des voitures particulières et des véhicules utilitaires neufs ».

Une refonte du système de production est en cours, afin de disposer des émissions de CO₂ pour l'ensemble du parc roulant.

*

* *

Pour en savoir plus :

Producteur : SSM-Environnement-énergie-mer

Depuis 2009 et suite à la mise en place du nouveau système d'immatriculation, le SSM-Environnement-énergie-mer assure la maîtrise d'ouvrage du répertoire statistique des véhicules (RSVERO) qui remplace le fichier central des automobiles (FCA). Ce répertoire permet de produire des publications sur les immatriculations mensuelles, trimestrielles et annuelles et de fournir des données aux niveaux national et infranational (régions, départements).

Cependant, les choix techniques effectués dans ce système ainsi que la volumétrie des données ne permettent pas de disposer de « parcs roulants » qui combindraient l'ensemble des immatriculations et les données des contrôles techniques. Une refonte de ce système est en cours.

A partir de la refonte du répertoire statistique qui vise notamment à l'amélioration de la qualité des variables CO₂ et normes euros des véhicules routiers, un investissement dans un outil de production : base de sondage des enquêtes, contribue à la valorisation des externalités générées par les véhicules (CO₂, normes euros) en 2015-2016.

Avis n°4 - Action publique et développement durable

Avis 4b : Il rappelle la nécessité d'une **information normalisée sur l'utilisation des sols à une échelle géographique fine** de façon à aider les pouvoirs publics dans leurs réflexions pour un aménagement durable, notamment dans les zones urbaines et périurbaines. Une vision prospective est également attendue pour cela (exploitation de la nature des surfaces dans les PLU).

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 4b :

Le SSM-Agriculture mesure annuellement l'occupation et l'utilisation du territoire via l'enquête Teruti-Lucas. Une refonte de cette enquête est programmée en 2017. Cette refonte vise à réduire les coûts de collecte, à accroître les précisions sur les flux, notamment sur la consommation des espaces agricoles, et à produire des données mieux articulées avec les autres sources statistiques ou administratives.

Le SSM-Environnement-énergie-mer assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération *Corine Land Cover (CLC)*. Les chiffres de CLC permettent d'élaborer des indicateurs de développement durable infra nationaux (jusqu'au département) sur le niveau d'artificialisation, mais aussi sur la dynamique du phénomène et ses conséquences pour l'environnement et la production agricole. Des couches haute résolution permettant d'affiner l'analyse seront pour la première fois exploitées cette année. L'une d'entre elles permet en particulier de caractériser les phénomènes d'imperméabilisation des sols et de mitage ignorés par CLC. L'opération CLC est réalisée en métropole et dans les Dom, y compris à Mayotte pour la première fois.

Par ailleurs, le SSM-Environnement-énergie-mer exploite les fichiers Majic et produit à partir de cette source plusieurs indicateurs permettant de caractériser l'étalement urbain et d'illustrer la densité de logements. Ces indicateurs sont mis à la disposition des Dreal au niveau communal et seront mis en ligne par le SSM-Environnement-énergie-mer au niveau EPCI.

Le SSM-Environnement-énergie-mer n'est pas en mesure de procéder à une analyse de la nature des surfaces dans les PLU. Cela mobiliserait en effet des moyens sans commune mesure avec ses ressources humaines et financières pour harmoniser des nomenclatures d'occupation des sols variables d'un PLU à l'autre. Or cette harmonisation constitue une condition *sine qua non* en vue d'une analyse statistique robuste. Enfin, les périmètres des PLU ne sont pas tous numérisés ce qui constitue un obstacle majeur en vue d'une exploitation géomatique systématique.

*

**

Pour en savoir plus :

Producteur : SSM-Agriculture

Le SSM-Agriculture mesure annuellement, à partir de l'enquête Teruti-Lucas, les différentes catégories d'occupation et d'usage du territoire (agricole, naturel et urbanisé), au niveau national, régional, départemental et potentiellement à tout autre niveau défini géographiquement. Cette enquête, fondée sur l'observation de plus de 300 000 points (dont un tiers, situés en sol agricole, sont renseignés à partir des déclarations de surface des demandeurs d'aides PAC) permet de suivre et quantifier les changements d'occupation et d'usage des sols et de la structure des paysages au fil du temps, selon une nomenclature fine (4 niveaux et 88 postes pour l'occupation, 2 niveaux et 36 postes pour l'usage).

Cette enquête fera l'objet d'une refonte en 2017, en vue notamment de permettre une meilleure cohérence entre les résultats de l'enquête et la mesure des espaces forestiers par l'IGN dans le cadre de l'inventaire forestier national.

Comme toute enquête statistique, les mesures sont assorties d'un intervalle de confiance, ce qui ne permet pas d'estimer précisément des évolutions d'ampleur réduite à des niveaux géographiques fins.

Pour des analyses très localisées (échelle communale ou infra-communale), les données d'enquêtes ne peuvent être utilisées et il peut être alors utile de constituer un référentiel de l'occupation des sols à partir de la superposition de référentiels géographiques et de données de source administrative, traités selon un ordre de priorité (ex : BD Topo de l'IGN pour végétation, route, cours d'eau, bâti... ; données cultures des îlots PAC ; BD forêt de l'IGN pour les forêts, données DGI MAJIC pour propriétés bâties et non bâties...). L'une des limites de ces référentiels est toutefois liée à l'absence de certaines occupations dans les sources administratives géolocalisées disponibles et aux calendriers variables d'actualisation de ces sources.

Avis n°4 - Action publique et développement durable

Avis 4c : Le Conseil préconise une **large diffusion** de l'information sur les coûts, prix et volumes relatifs à la **gestion par les collectivités des déchets, de l'eau et des réseaux de chaleur.**

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 4c :

Les données sur ce thème sont actuellement diffusées par le Syndicat National de Chauffage Urbain. Le SSM-Environnement-énergie-mer envisage des valorisations sous forme de publications sur les différentes thématiques, notamment énergie produite et prix, dans sa ligne éditoriale. Les freins pour l'instant sont liés aux moyens humains. L'enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid permet d'acquérir une meilleure connaissance du secteur, qui prend une place croissante dans la politique énergétique nationale et européenne.

Le SSM-Environnement-énergie-mer produit par ailleurs chaque année les comptes de dépenses de protection de l'environnement, pour chacun de ces deux domaines. Un travail d'investissement dans le cadre des comptes sur les coûts relatifs à la gestion par les collectivités de l'eau et des déchets est prévu au programme de travail. Pas de délai annoncé.

*

* *

Pour en savoir plus :

Producteur : SSM-Environnement-énergie-mer

En ce qui concerne les dépenses des collectivités pour les services publics d'eau et des déchets, l'information résulte en premier lieu des systèmes d'information mis en place par les opérateurs publics dédiés à ces missions : l'Onema pour l'eau (système d'information SISPEA) et l'Ademe pour les déchets (Référentiel national sur des coûts du service public de gestion des déchets : <http://www.ademe.fr/referentiel-national-couts-service-public-gestion-dechets-2010-0>).

L'enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid (maîtrise d'ouvrage SSM-Environnement-énergie-mer, maîtrise d'œuvre Syndicat national du chauffage urbain et de la climatisation urbaine (SNCU)) réalisée depuis 1985 permet de répondre à cette demande. Les thèmes abordés sont : situation des réseaux dans le secteur énergétique (puissance, nombre d'habitants desservis), bouquet énergétique, émissions de CO2, place des énergies renouvelables...

Les réseaux ont une place particulière dans le bilan énergétique, puisqu'ils consomment de l'énergie et vendent de la chaleur. Connaître leur consommation de combustibles et les secteurs desservis est nécessaire à l'établissement du bilan énergétique national produit par le SSM-Environnement-énergie-mer, mais aussi des bilans régionaux élaborés par les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités locales et les observatoires régionaux et locaux de l'énergie et du climat, dans le cadre des missions qui leur ont été confiées par la loi Grenelle 2 d'élaboration de schémas régionaux climat air énergie et de plans climat énergie territoriaux. Du point de vue de la politique énergétique, les réseaux sont importants dans la mesure où ils ont plus de degrés de liberté que les particuliers pour une gestion rationnelle de l'énergie. Leur promotion est un volet stratégique de la Directive sur l'efficacité énergétique adoptée en octobre 2012, de sorte que les demandes de connaissance des réseaux actuels et du potentiel de développement restant à développer est une demande très forte des décideurs et notamment du MEDDE en charge de la transposition et de l'application de la Directive. Le SSM-Environnement-énergie-mer poursuit ses efforts afin d'améliorer la base de sondage dans le but d'améliorer la complétude de l'univers, notamment en prenant en compte les « petits réseaux ».

Avis n°5 - Énergie-climat

Avis 5a : Le Conseil souligne l'intérêt d'un **compte satellite de l'énergie**.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 5a :

Une première maquette d'un compte satellite de l'énergie a été réalisée en 2014 par le SSM-Environnement-énergie-mer. Des enrichissements seront apportés les années suivantes.

La maquette du bilan « électrique » France entière est le travail le plus abouti pour les années de 2010 à 2012. Des travaux analogues ont été menés pour le bilan « gaz » (année 2012 uniquement). Les maquettes sur les bilans « chaleur » et « charbon » ont débuté mais n'ont pas encore abouti, une réflexion sur les données devant encore être effectuée (chaleur) et une collecte d'informations supplémentaires sur les prix devant être menée (charbon).

*

**

Pour en savoir plus :

Producteur : SSM-Environnement-énergie-mer

Des travaux méthodologiques sont en cours pour élaborer un compte de l'énergie. Une première maquette a été réalisée en 2014 avec des premiers résultats.

La maquette du bilan électrique France entière comptabilise les flux en unités physique et monétaire, il présente les achats d'électricité ventilés par secteurs consommateurs et les ventes ventilées selon les filières de production, les marges, les taxes et les subventions. Les données absolument nécessaires ont été collectées et des échanges avec les partenaires extérieurs sont en cours afin d'obtenir une validation et une consolidation des résultats.

Par ailleurs, une réflexion a également commencé sur la nécessaire articulation et les synergies à créer à terme entre ces comptes, le bilan physique de l'énergie national, le suivi des prix de l'énergie, les questionnaires internationaux actuels et futurs, les comptes nationaux et le bilan physique de l'énergie au sens des comptes économiques de l'environnement. Actuellement chacune de ces synthèses suit une logique propre et plus ou moins indépendante : champ de la synthèse (France continentale, métropolitaine ou France entière), nomenclature pour les secteurs consommateurs, listes des produits énergétiques, bilan physique ou monétaire.

Avis n°5 - Énergie-climat

Avis 5b : Il recommande une large information sur le **coût et le prix des énergies**, en particulier **renouvelables**, y compris combinées, selon les périodes et le territoire de production, y compris en Outre-mer, avec des comparaisons européennes.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 5b :

Les problématiques du coût de l'énergie, qui relève de la compétence de la Cour des comptes, sont traitées directement par la Cour qui, dans le passé, a travaillé sur la question des coûts de la filière nucléaire et des coûts des énergies renouvelables. Dans le cadre de ces travaux, le SSM-Environnement-énergie-mer a été partie prenante en mettant à disposition des études et des données. Il n'est pas dans les priorités du service, pour le moment, d'investir sur ces sujets. La mise en place d'une commission des comptes de l'énergie peut à l'avenir permettre d'envisager cet ordre de priorité.

Le SSM-Environnement-énergie-mer collecte et diffuse les éléments de prix du gaz et de l'électricité au consommateur final (particuliers et industriels) dans le cadre d'une directive européenne sur la transparence de ces prix. À partir de cette source, le SSM-Environnement-énergie-mer diffuse déjà une publication annuelle de comparaisons européennes. Le suivi des prix des autres énergies n'est pas jugé prioritaire au niveau européen.

*

* *

Pour en savoir plus :

SSM-Environnement-énergie-mer

La directive européenne sur la transparence de ces prix est en cours de révision et devrait être remplacée par un règlement, qui ne sera toutefois pas étendu à d'autres énergies, car cela n'a pas été jugé prioritaire et utile par la Direction Générale de l'Énergie de la Commission européenne. Concernant les autres énergies, le suivi des prix n'a pu aller au-delà d'une simple récolte sur internet et diffusion mensuelle, le poste de responsable des prix et de la fiscalité ayant été vacant pendant plusieurs années, et ce jusqu'au 1^{er} septembre 2014. Pour la personne nouvellement arrivée, l'enjeu est de préparer l'évolution de la Directive européenne, qui va induire un suivi plus fin des coûts de transport et distribution et des taxes et contribution.

Des estimations de prix sont en cours dans le cadre des comptes satellites (voir réponse à l'avis 5a).

Le SSM-Environnement-énergie-mer estime que des précisions sur les autres concepts énoncés (comme celui d'« énergies combinées ») mériteraient d'être apportées.

Enfin, il paraît difficile de produire des prix par territoire de production alors qu'il y a une péréquation tarifaire pour les énergies de réseaux.

Avis n°5 - Énergie-climat

Avis 5c : Il rappelle la nécessité d'estimer les **émissions de l'ensemble des gaz à effet de serre (GES) et autres polluants**, liées à l'activité de production et consommation finale des agents d'un territoire, en prenant en compte aussi les émissions liées aux importations.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 5c :

L'estimation des émissions de l'ensemble des gaz à effet de serre (GES) et autres polluants est effectuée chaque année par le centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA). Ses travaux entrent dans le cadre de processus de rapports internationaux audités régulièrement par le secrétariat technique de la CNUCC. Le CITEPA utilise des sources statistiques (énergie) qui elles, sont labellisées. Les expertises nécessaires à la mise en œuvre de ces processus ne relèvent pas de la statistique publique.

Le SSM-Environnement-énergie-mer rapporte une ventilation de ces données d'émission dans l'air par activité économique dans le cadre du règlement européen sur les comptes économiques de l'environnement 691/2011. Il élabore par ailleurs une estimation de l'empreinte carbone de la demande finale intérieure de la France.

Cette empreinte prend en compte les trois principaux gaz à effet de serre, qui représentent 97 % des émissions en équivalent CO₂. Il est envisagé une mise à jour annuelle de l'empreinte carbone et un investissement pour mettre au point une méthode d'indicateur avancé.

L'Insee va se pencher sur la question et envisager un indicateur avancé mais aussi révision de la série, suite aux changements de base et de nomenclature.

*

**

Pour en savoir plus :

Producteur : SSM-Environnement-énergie-mer

L'estimation de l'empreinte carbone de la demande finale intérieure de la France est consultable à l'adresse : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/206/1087/lempreinte-carbone-demande-finale-interieure-france.html>

Le calcul annualisé de l'empreinte « carbone » (principaux GES) liée à la consommation des Français est en cours.

Avis n°5 - Énergie-climat

Avis 5d : Le Conseil préconise qu'une réflexion s'engage avec les acteurs locaux pour leur ouvrir largement l'accès aux **données localisées de l'énergie disponibles auprès de divers organismes** (Medde, Ademe, Ceren, ERDF et GRDF...).

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 5d :

L'origine de cette demande n'est pas clairement identifiée. Il est vraisemblable que les besoins des acteurs locaux concernent l'élaboration des Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) et des Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE). Les données statistiques locales collectées par le SSM-Environnement-énergie-mer sont protégées par le secret statistique. Le SSM-Environnement-énergie-mer travaille avec la DGEC pour déterminer sous quelles conditions ces verrous pourraient être levés.

*

**

Pour en savoir plus :

Producteur : SSM-Environnement-énergie-mer

Le SSM-Environnement-énergie-mer n'a pas de leviers d'action pour inciter des acteurs para-publics ou privés à communiquer leurs données. À noter que ERDF développe de son côté une offre gratuite et une offre payante vers les collectivités locales. Pour ce qui concerne les données statistiques localisées collectées par le SSM-Environnement-énergie-mer, elles sont aujourd'hui protégées par deux secrets, le secret statistique d'une part et la protection des informations commercialement sensibles d'autre part. Le SSM-Environnement-énergie-mer a travaillé avec la DGEC pour mettre à disposition de certains organismes locaux, acteurs des SRCAE (Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie) ou des PCET (Plan Climat Énergie Territoriaux) des données couvertes par le secret, en respectant des règles strictes d'utilisation et après signature d'un acte de confidentialité. Les acteurs régionaux regrettent les contraintes fortes d'utilisation, mais c'est une avancée par rapport aux situations précédentes.

Avis n°6 - Biodiversité

Le Conseil prend acte de l'évolution de l'approche sur la biodiversité et confirme **le besoin d'avoir une approche incluant tous types d'espace et non restreinte aux espaces protégés.**

Il encourage **l'élargissement de l'inventaire de certaines espèces représentatives** (invertébrés notamment) et de compléter le travail sur les **ressources naturelles** (mers, prairies, forêts...), y compris celles dans **les sols**.

Il souligne **la nécessité de disposer d'une carte des écosystèmes et de leur évolution** (prélèvements, cf IGN), outil indispensable aux réflexions sur l'aménagement du territoire, y compris en Outre-mer.

Il préconise une **meilleure coordination des organismes publics et associatifs** pour avoir une vision de l'ensemble des facteurs qui interagissent sur la biodiversité sur un territoire.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 6 :

L'avis porte avant tout sur le besoin d'une connaissance globale de la biodiversité et des éléments nécessaires à cette fin.

Les actions d'inventaire visées dans l'avis sont entreprises par le Ministère chargé de l'écologie, direction de l'eau et de la biodiversité, avec l'appui des établissements publics sous sa tutelle. Certains acteurs associatifs sont également impliqués dans la démarche en lien notamment avec le Museum National d'Histoire Naturelle.

La mise en place d'une Agence Française pour la Biodiversité, élément central du projet de loi sur la biodiversité, qui doit être débattue au parlement cette année, fournit le cadre de coordination des acteurs appelé par le CNIS. Cette coordination est déjà bien engagée dans le cadre de l'Observatoire National de la Biodiversité, auquel est associé le SSM-Environnement-énergie-mer.

La démarche ainsi engagée, de connaissance globale de la biodiversité et des éléments nécessaires à cette fin, s'articule avec l'action du SSM-Environnement-énergie-mer.